

## ADMINISTRATION COMMUNALE DE VIELSALM

---

19 juillet 2022

### **AVIS - LOCATION DU DROIT DE CHASSE**

L'Administration communale de Vielsalm informe qu'elle procédera à la mise en adjudication par voie de soumissions sous enveloppes fermées, de la location du lot n° 4 du droit de chasse en forêt communale.

En cas d'envoi par la poste, les soumissions seront placées dans deux enveloppes fermées : l'une extérieure portant la mention « Collège communal, rue de l'Hôtel de Ville, 5, 6690 Vielsalm » et l'autre, intérieure, portant la mention « soumission pour la location du droit de chasse pour le lot n° 4 ».

En cas de dépôt en mains propres, les soumissions seront placées sous une enveloppe fermée portant la mention « soumission pour la location du droit de chasse pour le lot n° 4 » et seront déposées au secrétariat communal à l'adresse susmentionnée.

Les soumissions devront parvenir à l'administration communale pour le 4 août 2022 à 15 heures au plus tard.

Le bail prendra fin le 31 mai 2034.

Territoire de chasse suivants :

<u>LOT</u>	<u>LIEUX-DITS</u>	<u>ETENDUE</u>	<u>RIX MINIMUM (de retrait)</u>
4	Hodinfosse Goirnal	71,14 Ha	20 euros/HA

Les cahiers des charges relatifs à la location du droit de chasse peuvent être consultés au secrétariat communal aux heures de bureau.

Ils peuvent être obtenus sur simple demande au secrétariat communal ([secretariat@vielsalm.be](mailto:secretariat@vielsalm.be) – 080/29.28.11).

Visites et rendez-vous auprès de l'agent du DNF concerné : Laurent DECLAYE – 0470/735136

Par le Collège,

La Directrice générale,  
(s) A.C. PAQUAY

Le Bourgmestre,  
Elie DEBLIRE